


Publiée au recueil des actes  
de l'Agence des espaces verts de la Région  
d'Ile-de-France, le : **13 FEV. 2014**  
Transmise au contrôle  
de légalité, le : **13 FEV. 2014**  
Pour le Président du Conseil d'administration  
de l'Agence des espaces verts  
et par délégation  
  
Christian DUBREUIL

## DÉLIBÉRATION

N° 14-009 du 11 février 2014

Relative à l'approbation de la conclusion de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du domaine régional du Grand Voyeux – Réalisation de structures d'accueil du public.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la délibération n°12-045 du 19/06/2012 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du domaine régional du Grand Voyeux – Réalisation de structures d'accueil du public ;
- VU le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du domaine régional du Grand Voyeux – Réalisation de structures d'accueil du public signé le 03/07/2012 avec le groupement TERRITOIRES paysagiste (mandataire) / Charles Henri TACHON / OGE / Intégrale 4 / ATPi INFRA SARL d'un montant de 254 324,00 euros HT ;
- VU le Budget général de l'Agence des espaces verts ;
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres.

### DELIBERE

- Article 1 Autorise le Président à signer l'avenant n°1 ci-annexé, représentant une augmentation de 7,52 % par rapport au montant initial du marché.
- Article 2 Les crédits nécessaires seront imputés sur le Budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....	: 15 + 1
Votes POUR.....	: 16
Votes CONTRE.....	: 0
Abstentions.....	: 0
Ne prend pas part au vote.....	: 0

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1

**A - Identification du pouvoir adjudicateur.**

Agence des Espaces Verts de la Région Ile-De-France  
99, rue de l'Abbé Grout  
75015 PARIS  
Téléphone : 01.72.69.51.00  
Télécopie : 04.45.33.02.85

**B - Identification du titulaire du marché public.**

Groupement conjoint :

**Mandataire :**

Agence Territoires  
22 rue Mégevand  
25000 BESANCON  
Téléphone : 03.81.82.06.66  
N° SIRET : 488 864 802 000 19

**1<sup>er</sup> co-contractant :**

Charles-Henri TACHON  
10 bis rue Bisson  
75020 PARIS  
Téléphone : 01.40.22.04.42  
N° SIRET : 422 523 811 00020

**2<sup>ème</sup> co-contractant :**

ATPI Infra  
4 rue des Frères Lumière  
78370 PLAISIR  
Téléphone : 01.34.81.29.59  
N° SIRET : 517 575 361 00012

**3<sup>ème</sup> co-contractant :**

INTEGRALE 4  
4 impasse de Mont-Louis  
75011 PARIS  
Téléphone : 01.70.08.52.91  
N° SIRET : 339 777 237 00043

**4<sup>ème</sup> co-contractant :**

OGE  
5 boulevard de Créteil  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
Téléphone : 01.42.83.21.21

## C - Objet du marché public.

### ■ Objet du marché public:

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du domaine régional du Grand Voyeux – Réalisation de structures d'accueil du public

### ■ Date de la notification du marché public: 16/07/2012

### ■ Durée d'exécution du marché public: 112 semaines à compter de la date de notification

Phase	Objet	Délai d'exécution
Phase n°1	Esquisse (ESQ)	concours 2012
Phase n°2	Avant-projet sommaire (APS)	6 semaines
Phase n°3	Avant-projet définitif (APD)	8 semaines
Phase n°4	Avant-projet (AVP)	14 semaines
Phase n°5	Etudes de projet (PRO)	8 semaines
Phase n°6	Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	10 semaines
Phase n°7	Examen de conformité-visa (VISA)	68 semaines
Phase n°8	Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	68 semaines
Phase n°9	Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)	68 semaines
Phase n°10	Assistance lors des opérations de réception (AOR)	8 semaines

Les années de confortement des végétaux ne sont pas prises en compte dans les délais.

### ■ Montant initial du marché public:

- Taux de la TVA : 19,6%
- Montant HT : 254 324,00 €
- Montant TTC : 304 171,50 €

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de :

- Modifier le forfait de rémunération du maître d'œuvre suite à la modification du coût initial des travaux et à l'augmentation de la TVA au 01/01/2014.
- Prolonger la durée du marché.

#### 1. Modification du forfait de rémunération du maître d'œuvre

Selon l'article D.2 de l'Acte d'Engagement, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 1 700 000 € H.T. (soit 2 033 200,00 € T.T.C.).

Selon l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement, le montant provisoire de la rémunération du maître d'œuvre est de 254 324 € H.T.

Selon l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement et l'article 4 du CCAP, la rémunération devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'œuvre de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Pour passer de la rémunération provisoire à la définitive, la méthode suivante est retenue :

Montant définitif de la rémunération = estimation définitive du coût prévisionnel X taux de rémunération.

Estimation définitive du coût prévisionnel (après étude d'APD) : 1 860 433,50 € H.T.

Taux de rémunération : 14,96 %

Montant définitif de la rémunération : 273 441,06 € H.T.

Montant TVA : 54 481,96 € (dont 887,51 € lié au changement du taux de 19,60 % à 20,00 %)

Décomposition du montant définitif en phases :

Phase	Objet	Mission	Part (%)	Montant HT
Phase n°5	Etudes de projet	Bâti	8,66	24 102,59 €
		Infra	13,75	38 269,12 €
Phase n°6	Assistance pour la passation des contrats de travaux	Bâti	3,03	8 433,12 €
		Infra	4,13	11 494,65 €
Phase n°7	Examen de conformité-visa	Bâti	3,90	10 854,51 €
		Infra	5,50	15 307,65 €
Phase n°8	Direction de l'exécution du contrat de travaux	Bâti	11,26	31 338,93 €
		Infra	13,75	38 269,12 €
Phase n°9	Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier	Bâti	4,95	13 776,88 €
		Infra	5,90	16 420,93 €
Phase n°10	Assistance lors des opérations de réception	Bâti	2,60	7 236,34 €
		Infra	2,29	6 373,55 €

Décomposition du montant définitif par intervenant au sein du groupement :

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant (H.T.)
Mandataire	Paysagiste	35,57	97 262,99 €
Co-traitant 1	Architecte	25,41	69 481,37 €
Co-traitant 2	Voierie Réseaux Divers	11,93	32 621,52 €
Co-traitant 3	Structure Fluide Economie	21,15	57 832,78 €
Co-traitant 4	Ecologue	5,93	16 215,05 €

## 2. Prolongation de la durée du marché

La validation des avant-projets pour la maison et le sentier, initialement prévue en mars 2013, a pris du retard en raison de :

- la crue exceptionnelle qu'a connue le site lors de l'hiver 2012/2013, les études nécessaires à la finalisation (levés topographiques, sondages) ont pris un retard d'environ 5 mois,
- le classement du site en Réserve Naturelle Régionale en novembre 2012 a nécessité la validation des travaux prévus en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. 3 réunions de ce conseil ont été nécessaires pour obtenir un avis définitif, la dernière s'étant tenue le 12/09/2013.

En raison de ces retards et devant la complexité du chantier qui s'annonce (période de travaux limitée dans le temps en raison de la sensibilité écologique du site, risque d'intempéries pouvant impacter les travaux ...), la durée du marché est allongée pour passer de 112 semaines à 189 semaines (échéance au 28/02/2016).

Ceci induit les modifications de durée de phases suivantes :

Phase	Objet	Délai d'exécution
Phase n°5	Etudes de projet (PRO)	8 semaines
Phase n°6	Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	10 semaines
Phase n°7	Examen de conformité-visa (VISA)	70 semaines

Phase n°8	Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	70 semaines
Phase n°9	Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)	70 semaines
Phase n°10	Assistance lors des opérations de réception (AOR)	8 semaines

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 19 117,06 €
- Montant TTC : 22 940,47 €
- **% d'écart introduit par l'avenant : 7,52 %**

Nouveau montant du marché public:

- Taux de la TVA : 19,60 %(pour les phases ESQ à AVP) et 20,00 %(pour les phases PRO à AOR)
- Montant HT : 273 441,06 €
- Montant TTC : 327 923,02 € (détaillé comme suit : ESQ à AVP : 61 670,16 € ; PRO à AOR : 266 252,86 €)

**E - Signature du titulaire du marché public.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur.**

A : ..... , le .....

Signature

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du domaine régional du Grand Voyeux – réalisation de structures d'accueil du public et habilitation donnée au président pour signer cet avenant

---

Date de décision: 11/02/2014

Date de réception de l'accusé 13/02/2014  
de réception :

---

Numéro de l'acte : CA120214\_14009

Identifiant unique de l'acte : 075-287500052-20140211-CA120214\_14009-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .2

Commande Publique  
Marchés publics  
avenant

Date de la version de la 02/06/2009  
classification :

---

Nom du fichier : 14-009 Délib avenant MOE Grand Voyeux.pdf ( 075-287500052-20140211-CA120214\_14009-DE-1-1\_1.pdf )